



Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Elaboration	10/11/1975	06/08/1978	23/04/1980
1 ^{ère} modification	28/11/1987		28/01/1988
2 ^{ème} modification	21/05/1988		14/06/1988
3 ^{ème} modification	05/02/1992		24/04/1992
4 ^{ème} modification	26/02/1995		13/06/1996
5 ^{ème} modification	11/12/1995		03/01/1997
6 ^{ème} modification	04/12/1997		25/02/1998
1 ^{ère} révision simplifiée	27/06/2002		29/01/2004
7 ^{ème} modification	01/06/2006		23/12/2006
2 ^{ème} révision simplifiée	28/11/2003		19/07/2007
8 ^{ème} modification	01/10/2008		22/12/2008
3 ^{ème} révision simplifiée	23/09/2009		21/12/2009
1 ^{ère} révision validée élaboration du PLU	27/06/2002	27/06/2012	27/06/2013
1 ^{ère} modification simplifiée	23/09/2009		10/10/2013
2 ^{ème} modification	10/10/2013		09/10/2014
3 ^{ème} modification simplifiée	27/05/2017		26/07/2017
3 ^{ème} modification simplifiée	19/04/2018		

SCE ateliersup+

Mairie
 Place de la Mairie
 34740 VENDARGUES
 Tél. : 04 67 73 05 04
 Fax : 04 67 87 28 48

Agence Montpellier
 Les Services - Bâtiment B
 128 avenue de l'Air
 34080 MONTPELLIER
 Tél. : 33 4 99 61 12 85

Légende

- Limite de zone
- PPRI zone bleue pluviale Bp
- PPRI zone rouge naturelle R
- Emplacement réservé
- Amendement Dupont - Art L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Fuseau du prolongement du Lien entre la déviation de Casties et l'échangeur A9 à Vendargues
- Logements locatifs sociaux - Périmètre d'application de l'art. L123-1-16° du Code de l'Urbanisme :
 - en zone UA : 15% de LLS pour tout projet de construction > ou = 1500m² de surface de plancher
 - en zone UC et UD : 30% de LLS pour tout projet de construction > ou = 1000m² de surface de plancher
 - en zone IIAU1 et IIAU2 : 30% de LLS sur chaque secteur.

Emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Destinataire
3	Espace public	Métropole
4	Liaison	Métropole
5	Espace public de stationnement	Métropole
6	Ancienne route de Sommières	Métropole
7	Requalification des berges du Salaison	Métropole
8	Cimetière paysager	Commune
9	Rectification de la courbe dans le sens rue du Salaison et rue du Peyrou	Métropole
12	Élargissement du chemin de Basolères à 8 m d'emprise	Métropole
17	Rocade Nord : Élargissement du chemin des Goutouillers à 18m d'emprise entre la RD 610 et la RD 613 et création d'un carrefour sur la RD 613	Métropole
18	RD 65 - Au nord de la RD 610, élargissement à 20m d'emprise	Métropole
19	RD 145 : Élargissement à 16m d'emprise entre la rocade nord et la RD 610.	Métropole
20	RD 613 : Élargissement à 18m de plateforme (3-12-3), emprises variables	Métropole
21a	RD 613 : Élargissement à 26m de plateforme (4-7-4-4), emprises variables de 30 à 50 m	Métropole
21b	RD 613 : élargissement entre le carrefour RD 610/613 et le rond-point de l'avenue du 8 mai, emprises variables de 25 à 25 m	Métropole
22	RD 610 : Élargissement à 22m d'emprise (11m de l'axe)	Métropole
24	Liaison RD 65 / RD 66	Métropole
25	Doublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier - Aménagement de capacité	État

